

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 336

présenté par  
M. Marie-Jeanne

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :**

La ligne budgétaire unique est le socle du financement du logement social dans les départements d'outre-mer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La défiscalisation du logement social va faire dépendre ce domaine aux contingences du marché. Le risque de spéculation et de surenchérissement des prix est trop grand. Il y a aussi un risque certain que la défiscalisation soit perçue comme un moyen de se substituer à terme à la LBU ou suscite la diminution de la LBU.